

**VILLE D'ARBOIS**

**DEPARTEMENT DU JURA**

DEL 26.03.31-16

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**

**du CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 31 MARS 2026**

Nb de membres du Conseil municipal : 23	<b>PRÉSENTS</b> : Mme DEPIERRE Valérie, Maire, M. JAILLET Marc, Mmes BUGADA Catherine, BRIOT-GAIDIOZ Cécile, M. BEN LAHBIB Abdelkarim, Mme REGALDI Sylvie, M. TAUBATY Christian, Mme JEANDENANS Jennifer, M. MILLE Pierre, Mme BOUDRY Jeanne, M. LANQUETIN Jean-Philippe, Mme LAMY Alice, M. ROBERGET Philippe, Mme HALLE Cathy, M. LEMESRE Matthieu, Mme CHATEAU Christine, M. PRUDENT Adrien, M. VUILLET Olivier, Mme DUBOZ Catherine, M. BRUNIAUX Philippe, Mme SOLNON Marie-Pierre, M. COURT Jean-Louis, conseillers municipaux.  <b>ABSENT AYANT DONNÉ POUVOIR :</b> M. CHUARD Valentin a donné pouvoir à Mme DEPIERRE Valérie  <b>SECRETAIRE DE SEANCE</b> : M. TAUBATY Christian
Nb de conseillers en exercice : 23	
Nb de conseillers présents participants au vote : 22	
Nb de procuration : 1	
Convocation du : 27 / 03 / 2026	

**DÉLIBÉRATION N° 16 :**

**Proposition à la communauté de communes des représentants de la commune au SICTOM**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-7, L.5211-8, L.5711-1 et suivants, ainsi que l'article L.2121-21,

VU les statuts du SICTOM Jura Est,

VU les statuts de la Communauté de communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura,

CONSIDÉRANT que le SICTOM Jura Est intervient sur le territoire de la Communauté de communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura et de la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura,

CONSIDÉRANT que, sur le territoire de la Communauté de communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura, la compétence « ordures ménagères » est déléguée au SICTOM Jura Est,

CONSIDÉRANT que la représentation au comité syndical du SICTOM Jura Est est assurée par des délégués désignés par l'EPCI, sur proposition des communes membres,

CONSIDÉRANT que, conformément aux statuts du SICTOM Jura Est, la commune d'Arbois dispose de quatre délégués titulaires et quatre délégués suppléants,

CONSIDÉRANT que ces délégués sont désignés pour la durée du mandat municipal,

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil municipal d'assurer une représentation pluraliste conforme à sa composition,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

**Article 1 : Modalités de vote**

À l'unanimité, le Conseil municipal décide de ne pas recourir au scrutin secret, conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, et procède à la désignation à main levée.

**Article 2 : Répartition des sièges**

D'adopter la répartition suivante :

- 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants issus de la majorité municipale,
- 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant issu de la liste minoritaire.

**Article 3 : Proposition des délégués titulaires**

Sont proposés au Conseil communautaire de la Communauté de communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura, pour siéger en qualité de délégués titulaires au SICTOM Jura Est :

- Mme DEPIERRE Valérie
- M. JAILLET Marc
- M. BEN LAHBIB Abdelkarim
- M. VUILLET Olivier

**Article 4 : Proposition des délégués suppléants**

Sont proposés au Conseil communautaire de la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura pour siéger en qualité de délégués suppléants au SICTOM Jura Est :

- Mme BOUDRY Jeanne
- M. LANQUETIN Jean-Philippe
- M. ROBERGET Philippe
- Mme SOLNON Marie-Pierre

### **Article 5 : Transmission**

La présente délibération sera transmise à la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura.

Résultat du vote : Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,

La Maire,

Le Secrétaire de Séance,

  
  
Valérie DEPIERRE

Christian TAUBATY